



Etat des lieux de sortie par huissier

Par **beber971**, le **15/06/2009** à **00:55**

Bonjour,

J'ai donné mon préavis à ma propriétaire il y a trois mois, et aujourd'hui je viens de recevoir de la part d'un huissier, une convocation à l'état des lieux pour le 30 de ce mois. Je voudrais savoir si je peux refuser cet état des lieux, étant donné qu'il y a eu seulement un état des lieux contradictoire entre la propriétaire et moi. D'autre part le portail électrique est en panne depuis 3 mois, est ce que la propriétaire qui refuse de le faire réparer, peut demander à l'huissier de le signaler sur l'EDL, afin de me faire payer la réparation.

Merci d'avance pour vos réponses.